

*L'allocation parentale d'éducation (APE) – créée en 1985 pour permettre à l'un des parents de trois enfants dont l'un a moins de trois ans de suspendre son activité professionnelle ou de l'exercer à temps partiel – a été étendue en juillet 1994 aux familles de deux enfants dont l'un a moins de trois ans. Cette extension a été suivie d'une rupture dans la tendance au développement de l'activité des mères de deux enfants, observée depuis les années 50. Les trajectoires professionnelles des mères ont en effet été sensiblement modifiées selon que leur deuxième enfant est né avant ou après juillet 1994 : alors qu'auparavant plus de huit femmes sur dix restaient continûment actives pendant les trois ans suivant cette deuxième naissance, elles ne sont plus que 57 % dans ce cas, et un tiers d'entre elles sont désormais inactives au bout de ces trois années. Cette inflexion est particulièrement sensible chez les femmes jeunes et surtout peu qualifiées, pour lesquelles la prestation semble financièrement plus intéressante.*

**Carole BONNET**  
**Morgane LABBÉ**  
Ministère de l'Emploi et de la solidarité  
DREES

## L'activité professionnelle des femmes après la naissance de leurs deux premiers enfants l'impact de l'allocation parentale d'éducation

**L**a tendance au développement de l'activité féminine a été continue depuis l'après-guerre et particulièrement marquée pour les mères de un ou deux enfants. Or l'extension en juillet 1994 de l'allocation parentale d'éducation (APE) aux mères de deux enfants semble l'avoir freinée au moins pour ces dernières. Cette étude analyse à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE (encadré 1) l'évolution récente des taux d'activité des mères qui ont au moins un jeune enfant. Elle retrace, sur trois ans, les trajectoires professionnelles de ces femmes après la naissance de leur premier ou de leur deuxième enfant et ce, avant et après l'extension de l'APE.



### L'évolution des taux d'activité des mères de deux enfants

La croissance de l'activité féminine, continue au cours de l'après-guerre, s'accélère à partir des années 70 et progresse aussi chez les femmes avec des enfants. À l'alternance entre interruption et reprise d'activité, caractéristique de la vie professionnelle des femmes, se substitue progressivement un modèle qui tente de concilier emploi et activité maternelle. Cette évolution se poursuit dans les années 80 et 90, mais à des rythmes variables selon la taille de la famille. Ainsi, les taux d'activité (au sens du recensement) observés au début des années 90 restent d'autant plus élevés que la charge d'enfant est faible (graphique 1).

### ■ Une rupture dans le développement de l'activité des mères de deux enfants

Si moins d'un tiers des mères de trois enfants et plus (dont un de moins de trois ans) avait une activité professionnelle, en 1994 les femmes avec un ou deux enfants avaient atteint des niveaux d'activité proches de ceux des femmes sans enfant.

C'est à rebours de cette tendance qu'à partir de 1995, le taux d'activité des mères de deux enfants enregistre une baisse importante : alors qu'il s'élevait à 73 % dans l'enquête Emploi de mars 1994, il diminue progressivement au cours des années suivantes pour atteindre 67 % en 1995, 59 % en 1996, 57 % en 1997, 55 % en 1998 et 56 % en 1999.

Cette diminution traduit l'effet de l'extension en juillet 1994 de l'APE aux mères de deux enfants (dont au moins un de moins de trois ans) [encadré 2]. En effet, l'évolution des taux d'activité des femmes qui n'ont qu'un enfant ou de celles qui en ont trois n'a pas connu de rupture, illustrant un impact spécifique de l'APE.

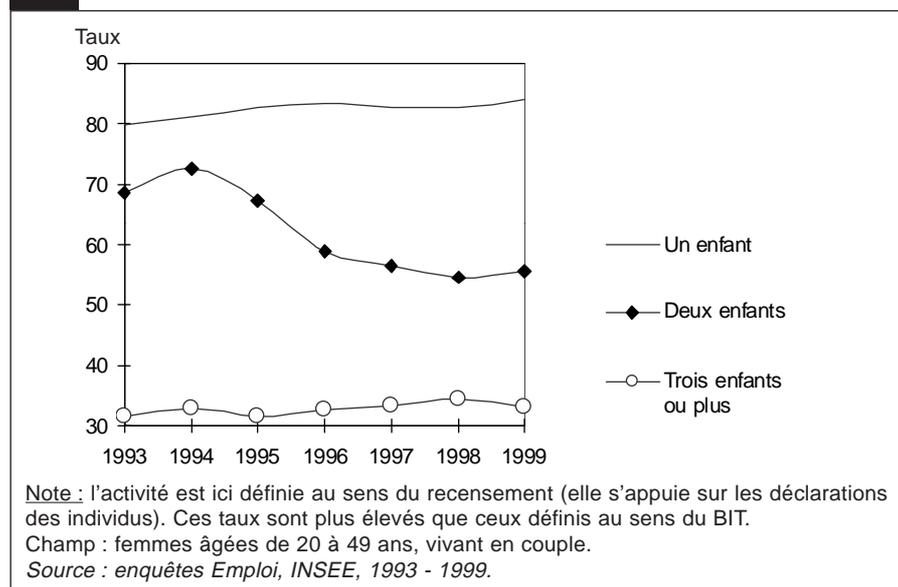
En outre, on constatait avant la mise en place de l'APE en 1993 et

1994, une baisse des taux d'activité d'environ 5 points après la naissance d'un premier comme d'un second enfant. Après 1994, l'impact d'une naissance sur les taux d'activité devient très différent selon qu'il s'agit de la première ou de la deuxième : la baisse d'activité consécutive à la naissance d'un premier enfant est toujours d'environ 4 points, mais celle qui suit une seconde naissance a en revanche augmenté, passant de 10 points en 1995 à 20 points en 1998.

### ■ Une amplification des écarts entre femmes qualifiées et non qualifiées

En dépit de l'augmentation globale de l'activité féminine, et avant même l'extension de l'APE, de grandes disparités subsistaient dans l'activité des femmes en fonction de leur niveau de qualification. Quand elles ont des enfants, les femmes peu qualifiées ont plus souvent tendance à se retirer du marché du travail. Leurs salaires sont en effet moins élevés et leurs perspectives de carrière moins

**G 01** taux d'activité des femmes vivant en couple et ayant au moins un enfant de moins de trois ans



### E 1

#### L'utilisation de l'enquête Emploi pour l'étude des trajectoires des femmes sur le marché du travail

L'enquête Emploi est réalisée chaque année, au mois de mars, auprès de 150 000 individus en moyenne. L'échantillon étant renouvelé par tiers chaque année, il est techniquement possible de suivre 50 000 individus sur trois ans (Carole Bonnet, Morgane Labbé, 1999). Le questionnaire de l'enquête comprenant par ailleurs une question rétrospective sur l'activité, les trajectoires qui peuvent être étudiées grâce à cet instrument s'étendent sur quatre ans. Les informations disponibles sur les trajectoires sur le marché du travail des femmes donnant naissance à un premier ou à un deuxième enfant permettent ainsi d'évaluer des flux entre emploi, chômage et inactivité. Ils ont permis de constater la diminution des taux d'activité des mères conjointes de deux enfants. Ces informations fournissent ainsi une estimation de l'impact de l'APE sur les différentes trajectoires, sachant que les bénéficiaires de cette allocation ne sont pas directement identifiés dans l'enquête.

L'étude présentée ici est essentiellement concentrée sur les femmes en activité avant la naissance de leur premier ou de leur deuxième enfant, l'objectif étant d'étudier les comportements de sortie du marché du travail suite à la naissance. Trois types de trajectoires ont été pour cela distingués : activité durant les trois ans qui suivent la naissance, activité à la fin de la période mais inactivité au moins une fois, inactivité au bout des trois ans.

Afin de disposer d'effectifs suffisants, on a agrégé les « tiers entrants » des enquêtes Emploi de 1993 à 1996. Au total, les échantillons constitués comprennent environ 1 200 femmes ayant donné naissance à un premier ou à un deuxième enfant au cours de ces trois années.

dres que ceux des femmes plus qualifiées. Ces dernières, quant à elles, interrompent moins fréquemment leur activité professionnelle, puisqu'elles peuvent davantage recourir à des gardes rémunérées pour concilier vie professionnelle et vie familiale. Au recensement de 1990, les écarts entre les taux d'activité selon le diplôme atteignaient ainsi 30 points<sup>1</sup>. Cette différence se retrouve les années suivantes dans les résultats de l'enquête Emploi. L'écart de 13 points observé en 1993 dans les taux d'activité des mères vivant en couple, selon qu'elles ont achevé leurs études avant ou après 19 ans<sup>2</sup>, (et ici considérées respectivement comme « peu qualifiées » et « qualifiées ») en est une illustration (graphique 2).

L'effet de l'extension de l'APE en 1994 apparaît à cet égard très différent selon le niveau de qualification. L'inflexion à la baisse est sensiblement plus marquée chez les femmes « non qualifiées » : leur taux d'activité régresse de 16 points contre une diminution de 13 points pour les femmes qualifiées. Ceci traduit un impact différencié de la mesure, que plu-

sieurs études avaient également souligné (encadré 3).

Conséquence de cette évolution, l'écart entre les taux d'activité de ces deux catégories de femmes a augmenté, passant de 13,5 points en 1993 à 17,5 points en 1998.

En outre, parmi les femmes « non qualifiées », c'est chez les « jeunes », (définies ici comme les femmes âgées de moins de 31 ans<sup>3</sup>) que la baisse des taux est la plus prononcée. Il atteint 20 points (graphique 3).

1. Voir Guy Desplanques, cité dans « Pour en savoir plus » dans ce numéro p. 7.

2. L'âge de fin d'études utilisée dans cette analyse est un critère plus approximatif que le diplôme de la qualification. Compte tenu de la taille de l'échantillon de femmes étudié ici, on a préféré retenir un indicateur simple. Le choix d'une rupture à 19 ans permet de diviser l'échantillon en deux groupes de taille égale.

3. 31 ans correspond à l'âge médian à la naissance du deuxième enfant des femmes considérées dans l'étude (cet âge est légèrement inférieur dans la population totale).

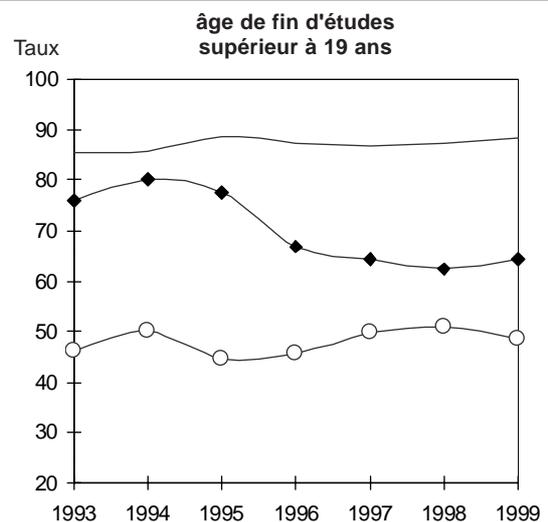
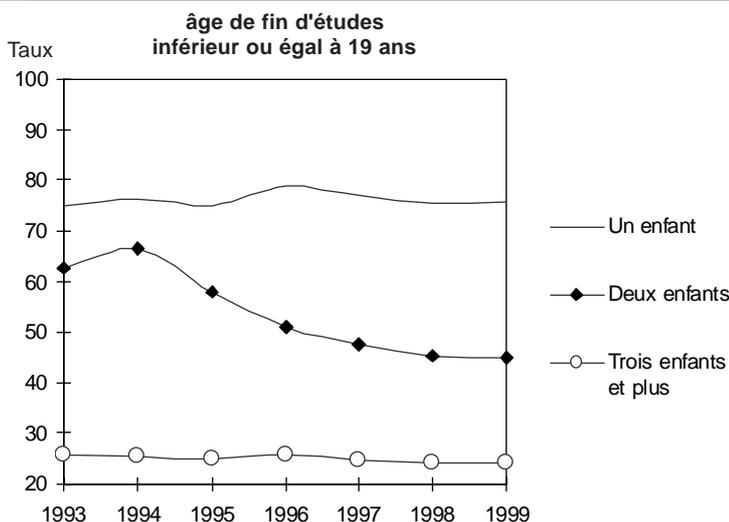
**E-2**

**L'allocation parentale d'éducation (APE)**

**C**réée en 1985 et destinée à l'un ou l'autre des parents de trois enfants dont l'un a moins de trois ans, l'allocation parentale d'éducation (APE) a été étendue en juillet 1994 aux familles de deux enfants. Son principe est de fournir une allocation aux personnes avec des enfants en bas âge, qui ont déjà travaillé, mais souhaitent se consacrer à l'éducation de leurs enfants. L'allocation, dite de remplacement, doit compenser une partie de la perte de revenu liée à la cessation d'activité. Elle consiste en une prestation forfaitaire, non imposable, dont le montant s'élève aujourd'hui à environ 3 000 francs. Elle est versée sans condition de ressources, jusqu'à ce que le cadet atteigne l'âge de trois ans. Dans le cas d'une activité à temps partiel, elle peut être octroyée à taux réduit. Pour en bénéficier, il faut avoir totalisé une durée de deux ans d'activité au cours des cinq dernières années et que le plus jeune des enfants ait moins de trois ans.

L'APE de rang 2 a connu un développement important et immédiat. En décembre 1995, elle était perçue par environ 110 000 bénéficiaires, en décembre 1998, par 350 000, dont 70 % à taux plein. En 1998, son coût s'élève à 11 milliards de francs, soit 10 % du total des prestations familiales versées en métropole.

**G-02** taux d'activité des femmes vivant en couple et ayant au moins un enfant de moins de trois ans, en fonction de leur âge de fin d'études



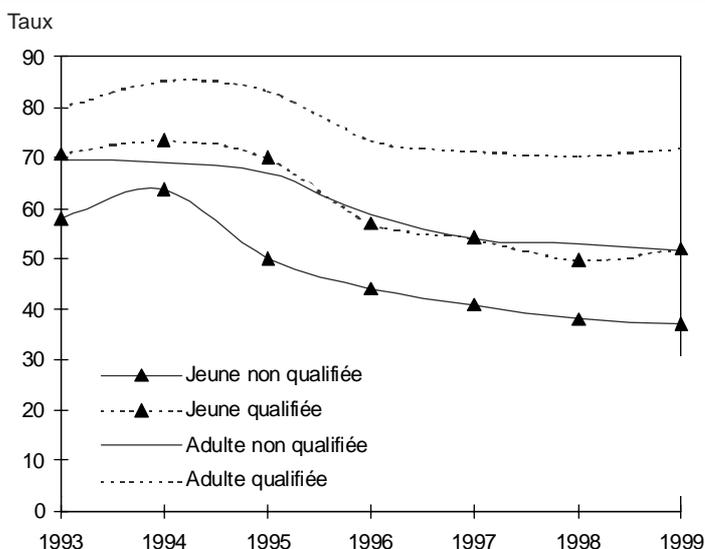
Note : l'activité est ici définie au sens du recensement (elle s'appuie sur les déclarations des individus). Ces taux sont plus élevés que ceux définis au sens du BIT.

Champ : femmes âgées de 20 à 49 ans, vivant en couple.

Source : enquêtes Emploi, INSEE, 1993 - 1999.

G  
03

taux d'activité des femmes vivant en couple et ayant deux enfants à charge, dont au moins un de moins de trois ans, en fonction de leur âge et de celui de la fin des études



**Lecture :** les femmes « non qualifiées » sont celles dont l'âge de fin d'études est inférieur ou égal à 19 ans et les « qualifiées » celles dont l'âge de fin d'études est supérieur à 19 ans. Les femmes « jeunes » sont âgées de moins de 31 ans, les femmes « adultes » de 31 ans et plus.

Champ : femmes âgées de 20 à 49 ans, vivant en couple.

Source : enquêtes Emploi, INSEE, 1993 - 1999.

trois ans qui suivent. Toutefois, les femmes « jeunes » et « peu qualifiées » se retirent plus souvent du marché du travail, même provisoirement. Au total, 14 % des femmes « peu qualifiées » sont inactives trois ans après la naissance de leur premier enfant contre 9 % des femmes « qualifiées » âgées de 27 ans<sup>4</sup> et plus (tableau 1). De même, les femmes qui ont rapidement (dans les trois ans) un deuxième enfant ont moins souvent tendance à prolonger leur activité : un peu plus de cinq sur dix se maintiennent en activité après cette deuxième naissance contre près de 90 % des autres femmes (tableau 2).

### ■ Des trajectoires professionnelles modifiées après la naissance du deuxième enfant

La baisse importante du taux d'activité des femmes avec deux enfants, dont au moins un a moins de trois ans, observée à partir de 1995, résulte de trois évolutions principales : la proportion de femmes qui restent en activité durant les trois ans qui suivent la naissance diminue fortement, de 60 à 45 %. Le nombre de celles qui quittent l'activité dès la naissance de leur deuxième enfant ou un an après augmente quant à lui de 5 à 23 %. Enfin,

4

### Les trajectoires sur le marché du travail après la naissance du premier ou du deuxième enfant

Les trajectoires des femmes sur le marché du travail permettent de retracer plus précisément que les taux d'activité les interruptions d'activité consécutives à une naissance. À partir des enquêtes Emploi de 1993 à 1998, sont ici distingués trois groupes de femmes en fonction de leurs trajectoires durant les trois ans qui suivent la naissance d'un premier ou d'un deuxième enfant : celles qui res-

tent actives au cours des trois années, celles qui redeviennent actives au terme de la période d'observation mais qui se sont momentanément interrompues (au moins une fois) et enfin celles qui sont inactives à la fin des trois années.

### ■ À la naissance du premier enfant peu d'interruptions d'activité sauf lorsque la naissance d'un deuxième enfant intervient rapidement après

Huit femmes en activité sur dix avant la naissance de leur premier enfant s'y maintiennent durant les

4. 27 ans correspond à l'âge médian à la naissance du premier enfant des femmes considérées dans l'étude (cet âge est sensiblement le même dans la population totale).

T  
01

trajectoires des femmes en activité avant la naissance du premier enfant, suivant l'âge et la « qualification »

Trajectoire au cours des trois ans	Femmes de moins de 27 ans		Femmes de 27 ans et plus		Ensemble
	« peu qualifiées »	« qualifiées »	« peu qualifiées »	« qualifiées »	
Activité durant trois ans	76	83	82	88	82
Activité à la fin, mais inactivité au moins une fois	10	5	4	3	6
Inactivité au bout des trois ans	14	12	14	9	12
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Note :** on appelle « peu qualifiées » les femmes dont l'âge de fin d'études est inférieur ou égal à 19 ans et « qualifiées » celles dont l'âge de fin d'études est supérieur à 19 ans.

Source : enquêtes Emploi, INSEE, 1993 - 1998.

**T 02** trajectoires des femmes en activité avant la naissance de leur premier enfant suivant la naissance ou non d'un deuxième au cours des trois ans

Trajectoires	Femmes ne donnant pas naissance	Femmes donnant naissance	Ensemble
	à un deuxième enfant au cours des trois ans		
Activité durant trois ans	87	56	82
Activité à la fin mais inactivité au moins une fois	6	6	6
Inactivité au bout des trois ans	7	38	12
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : enquêtes Emploi, INSEE, 1993 - 1998.

les femmes qui étaient en inactivité avant la naissance sont proportionnellement moins nombreuses à redevenir actives après la naissance (de 11,5 à 5 %) : une proportion importante d'entre elles qui satisfaisaient aux conditions d'activité requises a en effet pu demander l'APE (encadré 1).

Si l'on s'intéresse aux seules femmes en activité avant la naissance de leur deuxième enfant, l'extension de

**E 3**

**Les études sur l'APE depuis 1995 : méthodes et résultats**

Le développement important et rapide de l'APE a suscité un intérêt immédiat pour son analyse. Les travaux sociologiques et économétriques se sont multipliés dès l'année suivant sa mise en place. Trois grands types de travaux ont été menés : ceux qui évaluent l'impact de l'APE sur le marché du travail, en estimant notamment le nombre de retraits d'activité consécutifs à sa mise en place, ceux qui s'intéressent au profil des bénéficiaires et aux facteurs d'entrée dans l'APE, et enfin plus récemment ceux qui portent sur la réinsertion dans l'emploi des bénéficiaires à l'issue de la période de l'APE. Ces travaux exploitent deux sources principales, possédant des caractéristiques distinctes : l'une directe est constituée par le fichier CNAF des allocataires, l'autre indirecte par l'enquête Emploi de l'INSEE.

La première étude a été réalisée en décembre 1995 par Cédric Afsa à partir du fichier des allocataires de la CNAF et a porté principalement sur les facteurs explicatifs de la demande de l'allocation. L'étude concerne les femmes qui ont cessé leur activité et bénéficient de l'APE. La méthode consiste à étudier une cohorte de femmes actives en 1994, et qui ont eu un deuxième enfant entre juillet 1994 et juin 1995, (soit au cours des douze mois suivant la mise en place de la prestation), puis à comparer à la date du 31 décembre 1995 le groupe des femmes restées actives à celui des inactives recevant l'APE. Les informations sur la situation sociale et économique des allocataires recueillies par les CAF permettent de mettre en évidence les caractéristiques de ce deuxième groupe qui est essentiellement constitué de femmes relativement mal insérées sur le marché du travail (population jeune, peu qualifiée, ayant connu des périodes de chômage) et appartenant en grande majorité à des ménages aux revenus modestes.

L'enquête Emploi ne fournit de son côté que des informations indirectes sur les bénéficiaires de l'APE, mais elle permet de suivre chaque année l'activité et l'emploi des femmes selon la composition de leur ménage. Cette source a ainsi été utilisée à plusieurs reprises pour évaluer l'effet de l'APE sur l'activité des femmes. Les bénéficiaires potentiels de l'allocation étaient estimés à partir des conditions d'éligibilité à l'APE, soit les femmes avec deux enfants, dont un âgé de moins de trois ans, né après juillet 1994. Une première exploitation de l'enquête de 1997 a été réalisée par L. Allain et B. Sédillot pour estimer le nombre de femmes incitées à quitter leur emploi pour bénéficier de l'APE de rang 2. La méthode consiste à comparer le taux d'activité d'une population éligible avec celui qui aurait été observé en l'absence de la prestation. La comparaison des taux d'activité est faite avec l'hypothèse que celui des femmes serait resté, en l'absence de l'allocation, à un niveau constant entre 1994 et 1997, soit 69 %. Cette hypothèse s'appuie sur la stabilité observée dans l'évolution de l'activité des femmes avec un et trois enfants. La chute des taux d'activité liée à l'extension de l'APE s'élèverait alors à 16 points, ce qui représente, compte tenu d'un nombre de femmes avec deux enfants

en bas âge, estimé en juillet 1997 à environ 700 000, un effectif d'environ 110 000 femmes qui auraient été conduites à se retirer du marché du travail.

L'estimation de L. Allain et B. Sédillot a été reprise par B. Ballet qui l'a actualisée à partir des résultats de l'enquête Emploi de 1998.

Outre cette série de travaux, une analyse économétrique a été réalisée par T. Piketty à partir des résultats des enquêtes Emploi de 1994 à 1997. L'effet propre à l'extension de l'APE est estimé en contrôlant les éventuels changements des caractéristiques de la population féminine entre ces deux dates. Selon les différentes hypothèses retenues, le nombre de femmes qui auraient été incitées à se retirer de l'activité du fait de l'allocation varierait entre 110 000 et 150 000 actives.

Quatre ans après la mise en place de l'APE, c'est la question de la réinsertion des bénéficiaires, à l'issue d'une période, pour la plupart d'entre elles, longue de trois années, qui est aujourd'hui également posée. Une enquête nationale portant spécifiquement sur cet aspect a été réalisée en 1998 par le CREDOC pour la CNAF. Elle a porté sur un échantillon de 830 femmes qui avaient bénéficié de l'APE de rang 2 à taux plein, et qui en étaient « sorties » depuis six mois, soit au 31 décembre 1997. Au cours d'un entretien mené par téléphone ces femmes ont été interrogées sur leur trajectoire professionnelle avant (les deux années précédentes) et après l'attribution de l'allocation. Les conclusions tirées de ces premiers résultats sont encore provisoires en raison des limites de l'enquête (taille relativement faible de l'échantillon et sélection des femmes ayant bénéficié continuellement durant trois ans de l'APE) et du faible recul temporel. Un des principaux apports de l'enquête est de prendre en compte la situation du ménage et non plus exclusivement celle de la femme bénéficiaire. Elle fait toutefois ressortir une notable stabilité des situations familiales des femmes qui ont fait le choix de demander l'APE qui, lorsqu'elle n'est pas assurée par la situation professionnelle de la femme, est garantie par celle du conjoint : 88 % des conjoints travaillaient ainsi en CDI. Elle confirme le faible niveau de qualification général des bénéficiaires qui sont en majorité (84 %) des employées et des ouvrières et qui connaissent moins souvent des emplois temporaires ou le chômage.

La stabilité des situations initiales (que certaines limites méthodologiques de l'enquête comme l'exclusion du champ d'observation des femmes ayant pris l'APE sur une courte durée, conduisent toutefois à relativiser) est confirmée au moment de la réinsertion de ces femmes à l'issue de cette longue interruption : la moitié des femmes qui avait un emploi avant l'APE, en occupe un après et les deux tiers de celles qui occupaient un emploi stable, déclarent avoir retrouvé cette situation. Le changement le plus important concerne toutefois les « inactives » dont la part s'est considérablement accrue, passant de 4 % à 25 % avant et après le passage par l'allocation. Ces résultats s'appuient toutefois sur des déclarations, et sont donc encore aujourd'hui difficiles à généraliser.

l'APE semble avoir profondément modifié leurs trajectoires sur le marché du travail pendant les trois ans suivant cette deuxième naissance. Avant l'élargissement de l'allocation, plus de huit femmes sur dix demeureraient en activité durant les trois ans suivant la naissance de leur deuxième enfant et seules 10 % d'entre elles allaient vers l'inactivité au bout de trois années (tableau 3). Après l'ouverture de l'allocation aux mères de deux enfants, seules six sur dix demeureraient continûment actives. Par contre, la proportion des mères qui cessent leur activité au cours des trois ans qui suivent la deuxième naissance est multipliée par trois pour atteindre en fin de période un tiers des femmes considérées.

L'ouverture de l'accès à l'APE aux mères de deux enfants semble à cet égard avoir incité les femmes non seulement à se retirer temporairement du marché du travail, mais aussi à interrompre leur activité pendant une période longue d'au moins trois ans, afin, sans doute, de bénéficier de l'ensemble des droits ouverts par la prestation.

### ■ Des modifications de trajectoires d'autant plus fortes que les femmes sont jeunes et peu qualifiées

Si l'on distingue les femmes selon leur âge à la naissance de leur deuxième enfant et celui auquel elles ont terminé leurs études (avant ou après 19 ans), ce sont encore une fois les plus jeunes et les moins qualifiées

d'entre elles dont les trajectoires se trouvent les plus modifiées après juillet 1994.

En effet, ce sont les trajectoires professionnelles des femmes les plus âgées et « qualifiées » qui ont le moins changé après l'élargissement de l'APE. Elles connaissent toujours majoritairement une période d'activité continue pendant trois ans (plus de 79 % contre près de 90 % avant l'instauration de l'allocation), même si elles sont désormais 16 % à se retirer du marché du travail contre 4 % auparavant.

Sur dix femmes « jeunes » et « qualifiées », seules cinq demeurent aujourd'hui en activité, alors qu'elles étaient neuf avant la mise en place de la prestation. Trois d'entre elles se retirent désormais du marché du travail (elles étaient deux sur dix avant la mise en place de l'APE) et deux interrompent momentanément leur activité (au lieu d'une seule auparavant).

Quant aux femmes « peu qualifiées », dont le comportement est relativement homogène quel que soit l'âge, la moitié d'entre elles environ reste aussi désormais continûment en

**T 03** trajectoires des femmes en activité avant la naissance de leur deuxième enfant

Trajectoires	Enfant né		Variation
	avant le	après le	
	1 <sup>er</sup> juillet 1994		
Activité durant trois ans	82	57	-25
Activité à la fin mais inactivité au moins une fois	8	10	2
Inactivité au bout des trois ans	10	33	23
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	

Source : enquêtes Emploi, INSEE, 1993 - 1998.

**T 04** trajectoires des femmes en activité avant la naissance de leur deuxième enfant, intervenue AVANT le 1<sup>er</sup> juillet 1994 (date d'instauration de l'APE)

Trajectoire au cours des trois ans suivant la naissance	Femmes de moins de 31 ans		Femmes de 31 ans et plus		Ensemble
	« peu qualifiées »	« qualifiées »	« peu qualifiées »	« qualifiées »	
Activité durant trois ans	82	87	81	90	82
Activité à la fin mais inactivité au moins une fois	9	11	7	6	8
Inactivité au bout des trois ans	9	2	12	4	10
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : enquêtes Emploi, INSEE, 1993 - 1998.

**T 05** trajectoires des femmes en activité avant la naissance de leur deuxième enfant, intervenue APRÈS le 1<sup>er</sup> juillet 1994 (date d'instauration de l'APE)

Trajectoire au cours des trois ans suivant la naissance	Femmes de moins de 31 ans		Femmes de 31 ans et plus		Ensemble
	« peu qualifiées »	« qualifiées »	« peu qualifiées »	« qualifiées »	
Activité durant trois ans	47	48	47	78	57
Activité à la fin mais inactivité au moins une fois	8	22	12	6	10
Inactivité au bout des trois ans	45	30	41	16	33
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : enquêtes Emploi, INSEE, 1993 - 1998.

activité, alors qu'elles étaient un peu plus de huit sur dix avant l'extension de l'APE (tableaux 4 et 5). En outre, à la différence des « jeunes qualifiées », elles ont davantage tendance à se retrouver inactives au bout de

trois années sans utiliser l'APE pour une interruption d'activité plus courte : une sur dix seulement s'interrompt en effet de manière momentanée, proportion qui n'a pas changé après la mise en place de l'allocation.

L'ensemble de ces évolutions confirme l'impact différencié de l'APE selon l'âge et surtout, selon la qualification. Les femmes qui arrêtent leur activité pour bénéficier de l'APE sont à l'évidence les plus jeunes et les moins qualifiées. Le bénéfice de cette prestation est peut-être pour elles financièrement plus intéressant que le maintien sur le marché du travail. Toutefois, alors que les femmes « peu qualifiées » semblent se retirer durablement<sup>5</sup> du marché du travail, retrouvant un modèle d'activité similaire à celui de leurs aînées, les jeunes femmes « qualifiées » utilisent davantage des possibilités ouvertes par l'APE comme un « congé maternité prolongé », une forme de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. ●

### Pour en savoir plus

- *Cédric Afsa* : « L'activité féminine à l'épreuve de l'allocation parentale d'éducation », *Recherches et Prévisions*, n° 46, 1996.
- *Cédric Afsa* : « L'allocation parentale d'éducation : entre politique familiale et politique de l'emploi », *Données sociales*, 1999.
- *Laurence Allain, Béatrice Sédillot* : « L'effet de l'Allocation parentale d'éducation sur l'activité des femmes », in *Politique familiale. Bilan et perspectives. Thélot-Villac*, mai 1998.
- *Bertrand Ballet* : « L'effet de l'allocation parentale d'éducation (APE) sur les comportements d'activité », *INSEE, note interne, DSDS*, n° 431/F204.
- *Carole Bonnet, Morgane Labbé* : « L'activité des femmes après la naissance du premier et du deuxième enfant ; l'impact de l'APE », *Document de travail n° 10, DREES*, 1999.
- *CREDOC* : « Le devenir des sortants de l'allocation parentale d'éducation de rang 2 », mai 1999.
- *Guy Desplanques* : « Activité féminine et vie familiale », *Économie et Statistique*, n° 261, 1993.
- *Jeanne Fagnani* : « L'allocation parentale d'éducation : effets pervers et ambiguïtés d'une prestation », *Droit social*, n° 3, mars 1995.
- *Jeanne Fagnani* : « Retravailler après une longue interruption. Le cas des mères ayant bénéficié de l'allocation parentale d'éducation », *Revue française des affaires sociales* n° 3, 1996.
- *Thomas Piketty* : « L'impact des incitations financières au travail sur les comportements individuels : une estimation pour le cas français », *Économie et Prévision*, n° 132-133, 1998.

5. Le panel de l'enquête Emploi ne permet d'étudier les sorties du marché du travail que durant les trois ans qui suivent la naissance. On ne sait pas si, par la suite, les femmes reprendront une activité professionnelle ou non.

Ministère de l'Emploi et de la solidarité  
11, place des Cinq martyrs du Lycée Buffon  
75696 Paris cedex 14

Pour toute information sur nos publications récentes, consulter :  
Internet : <http://www.sante.gouv.fr/drees>



un quatre pages d'informations :

### **Études et résultats**

consultable sur Internet  
abonnement gratuit à souscrire auprès de la DREES  
téléphone : 01 44 36 92 00  
télécopie : 01 44 36 91 40

trois revues trimestrielles :

**Revue française des affaires sociales**

**Dossiers solidarité et santé**

**Cahiers de recherche de la MiRe**

des ouvrages annuels

**Annuaire des statistiques sanitaires et sociales**

**Données sur la situation sanitaire et sociale**

**Les comptes de la santé**

**Les comptes de la protection sociale**

et aussi ...

**Chiffres et indicateurs départementaux, édition 1998**

**Indicateurs sociosanitaires  
comparaisons internationales - évolution 1980-1994**  
(Allemagne, Canada, États-Unis, France, Québec, Royaume-Uni)

**Chiffres repères sur la protection sociale  
dans les pays de l'Union européenne**

**STATISS, les régions françaises**

*Minitel 3614 code STATISS*  
Résumé des informations disponibles dans les services statistiques des DRASS  
consultable sur Internet



Les revues et ouvrages sont diffusés par la Documentation Française  
29, quai Voltaire - 75344 Paris cedex 07  
tél. : 01 40 15 70 00  
Internet : <http://www.ladocfrancaise.gouv.fr>